

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 25163 Numéro SIREN : 790 031 645 Nom ou dénomination : A.26
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2020 sous le numéro de dépôt 88035



20200880352019

DATE DEPOT : 22/10/2020

N° DE DEPOT : 88035

N° GESTION : 2012B25163

N° SIREN : 790031645

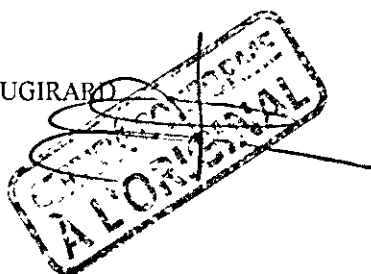
DENOMINATION : A.26

ADRESSE : 165 Bis rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2019

165 B RUE VAUGIRARD

75015 PARIS



Greffé du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

23 OCT. 2020

Sous le N° : 88035

COMPTES ANNUELS du 01/01/2019 au 31/12/2019

Pages

COMPTES ANNUELS

- Compte de résultat
- Bilan actif-passif
- Annexe

1 et 2
3 et 4
5 à 9

ACTEA

16 allée de Port Royal

78460 CHEVREUSE

0130524202

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 809 294	102 000	4 911 294	4 824 385		86 909	1.80
Chiffre d'affaires NET	4 809 294	102 000	4 911 294	4 824 385		86 909	1.80
Production stockée			7 500	11 700		4 200	35.90
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			55 254			55 254	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			80 130	3 440		76 689	15
Autres produits			14	17		3	17.52
Total des Produits d'exploitation (I)			5 039 192	4 816 143		223 049	4.63
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 486 473	3 352 768		133 705	3.99
Impôts, taxes et versements assimilés			56 121	53 437		2 684	5.02
Salaires et traitements			879 072	783 077		95 995	12.26
Charges sociales			317 931	295 805		22 126	7.48
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			70 044	52 531		17 513	33.34
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 471	38 437		30 965	80.56
Dotations aux provisions							
Autres charges			24 040	12		24 029	15
Total des Charges d'exploitation (II)			4 841 152	4 576 066		265 086	5.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			198 040	240 077		42 037	17.51
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		25 602	25 602	100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		25 602	25 602	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	13 212	11 813	1 398	11.84
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	13 212	11 813	1 398	11.84
2. Résultat financier (V-VI)	13 212	13 788	27 000	195.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	184 829	253 866	69 037	27.19
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 654	13 598	4 943	36.36
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	8 654	13 598	4 943	36.36
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 828	21 663	7 836	36.17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 000	8 000		
Total VIII	21 828	29 663	7 836	26.41
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	13 174	16 066	2 892	18.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	45 502	52 392	6 890	13.15
Total des produits (I+III+V+VII)	5 047 846	4 855 342	192 504	3.96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 921 693	4 669 934	251 759	5.39
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	126 153	185 408	59 255	31.96

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

4 618 4 618
26 969 24 866

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	49 881	42 115	7 766	11 193	3 427	30.62
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	73 764	46 617	27 143	20 096	7 052	35.09
	Fonds commercial (1)	80 000	32 000	48 000	56 000	8 000	14.29
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	227 159	97 749	129 410	146 315	16 905	11.55
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	93 103		93 103	91 257	1 846	2.02
	Total II	523 907	218 480	305 427	324 861	19 435	5.98
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services				7 500	7 500	100.00
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 100		2 100		2 100	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 857 076	24 618	1 832 458	1 621 607	210 850	13.00
	Autres créances	148 795		148 795	181 638	32 843	18.08
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	329 466		329 466	445 598	116 132	26.06
	Charges constatées d'avance (3)	18 986		18 986	39 516	20 530	51.95
	Total III	2 356 423	24 618	2 331 805	2 295 859	35 946	1.57
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 880 330	243 098	2 637 232	2 620 720	16 511	0.63

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-
56 698

ACTEA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 67 000)	67 000	67 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	48 000	48 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 700	6 000	700	11.67
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	288 177	103 469	184 708	178.52
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	126 153	185 408	59 255	31.96
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	536 029	409 877	126 153	30.78
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	55 434	110 688	55 254	49.92
	Total II	55 434	110 688	55 254	49.92
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	138 315	181 001	42 686	23.58
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	177 000	180 000	3 000	1.67
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 400		14 400	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	857 386	809 329	48 056	5.94
	Dettes fiscales et sociales	492 980	483 383	9 597	1.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	365 688	446 443	80 755	18.09
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 045 768	2 100 156	54 387	2.59
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 637 232	2 620 720	16 511	0.63

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 045 768 1 961 036

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	9
Engagement en matière de pensions et retraites	9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	49 881		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	122 925		30 839
Installations générales agencements aménagements divers		105 581		5 157
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		97 503		18 918
	TOTAL	203 085		24 075
Prêts, autres immobilisations financières		91 257		1 846
	TOTAL	91 257		1 846
	TOTAL GENERAL	467 148		56 759

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			49 881	49 881
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			153 764	153 764
Installations générales agencements aménagements divers				110 738	110 738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				116 421	116 421
	TOTAL			227 159	227 159
Prêts, autres immobilisations financières				93 103	93 103
	TOTAL			93 103	93 103
	TOTAL GENERAL			523 907	523 907

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	38 688	4 250	823	42 115
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	22 829	23 788		46 617
Installations générales agencements aménagements divers		21 478	13 073		34 551
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		35 292	27 906		63 198
	TOTAL	56 770	40 979		97 749
	TOTAL GENERAL	118 287	69 017	823	186 480

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	4 250				
Autres immob.incorporelles TOTAL	23 788				
Instal.générales agenc.aménag.divers	13 073				
Matériel de bureau informatique mobilier	27 906				
TOTAL	40 979				
TOTAL GENERAL	69 017				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	24 000	8 000			32 000
Sur comptes clients	38 437	7 471	21 290		24 618
TOTAL	62 437	15 471	21 290		56 618
TOTAL GENERAL	62 437	15 471	21 290		56 618
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 471	21 290		
exceptionnelles		8 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	93 103	0	93 103
Clients douteux ou litigieux	56 698	0	56 698
Autres créances clients	1 800 377	1 800 377	
Personnel et comptes rattachés	181	181	
Impôts sur les bénéfices	6 893	6 893	
Taxe sur la valeur ajoutée	123 050	123 050	
Débiteurs divers	18 671	18 671	
Charges constatées d'avance	18 986	18 986	
TOTAL	2 117 959	1 968 158	149 801

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	138 315	138 315		
Fournisseurs et comptes rattachés	857 386	857 386		
Personnel et comptes rattachés	87 249	87 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 155	108 155		
Taxe sur la valeur ajoutée	260 503	260 503		
Autres impôts taxes et assimilés	37 073	37 073		
Groupe et associés	177 000	177 000		
Autres dettes	365 688	365 688		
TOTAL	2 031 368	2 031 368		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	45 013			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	142 952			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	0.0100	67 000			67 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	27 000
Dettes fiscales et sociales	156 113
Autres dettes	352 767
Total	535 880

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 986
Total	18 986

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	133 230
Total (1)	133 230

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

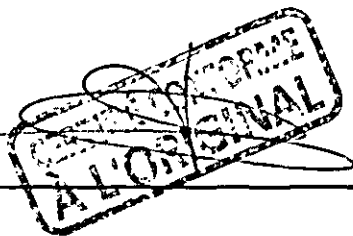
La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
		133 230
Engagement total		133 230

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation faible
- taux d'actualisation à 0.77 %



A.26

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 67 000 €

165 bis rue de Vaugirard

75 015 PARIS

RCS PARIS 790 031 645

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2020

Ce jour à 10 heures, les associés d'A.26 se sont réunis au siège social, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, sur convocation faite par le Président, Monsieur **Philippe GALLOIS**.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur **Philippe GALLOIS**, Président, préside la réunion.

Il fait désigner le scrutateur (**Mr SEIFERT**) et la secrétaire de séance (**Mme DAUPLAIT**).

La feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint.

Monsieur **Philippe GALLOIS** constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts, et qu'en conséquence elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Président, lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes annuels clos le 31 Décembre 2019.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.
3. Point sur les conventions visées par l'article L 227-10 du code de commerce et approbation des conventions.
4. Quitus à la présidence.
5. Renouvellement des mandats du président et des directeurs Généraux.
6. Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- *les statuts*
- *la feuille de présence à l'Assemblée*
- *le rapport de gestion du Président*
- *les comptes annuels de l'exercice 2019*
- *le texte des Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.*

Monsieur le Président donne lecture des rapports et de ces documents.

Ces lectures faites, la discussion est déclarée ouverte.

Les actionnaires examinent les comptes annuels présentés et s'entretiennent des questions intéressant la marche des affaires sociales.

Les associés s'estimant suffisamment informés et personne ne demandant la parole, il est immédiatement passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et les commentaires du Président sur les comptes annuels, à savoir les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, avoir pris connaissance du Compte de Résultat, et du Bilan au 31 Décembre 2019, déclare en approuver les termes.

Elle approuve également le Compte de Résultat et le Bilan au 31 Décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés ou résumés dans les rapports et qui se soldent par **un résultat bénéficiaire de 126 152,76 Euros.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice soit le bénéfice de **126 152,76 Euros** de la manière suivante :

- Affectation au compte de « report à nouveau » pour le solde soit **126 152,76 €** de telle sorte que le compte de « report à nouveau » présentera un solde créditeur de **414 329,38 €.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les informations communiquées par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-33 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne à la Présidence quitus de sa gestion et de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé et approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, renouvelle les mandats du Président et des Directeurs Généraux pour leur durée statutaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme, d'un extrait certifié conforme ou d'un extrait certifié exact des présentes pour accomplir toutes formalités nécessaires ou utiles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les présents lors de la levée à 11 heures, de l'Assemblée Générale pour servir et valoir ce que de droit.

* * *

Mr Philippe GALLOIS
Président

Le Scrutateur

La Secrétaire

MISSION AUDIT

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissariat aux Comptes

ENTRÉE EN VIGUEUR
À L'ORIGINAL

A.26 SAS

165 bis, rue de Vaugirard – 75014 Paris

SIREN 790 031 645

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice 2019

195 traverse de Petareou – 06140 Tourrettes sur Loup

Tél. 06 51 43 48 48

Trollux.audit@wanadoo.fr

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille Paca

Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Société à Responsabilité Limitée au capital de 17.000 €. - RCS Grasse 398.936.724 - APE 6920Z

A.26 SAS

Siège social : 165 bis, rue de Vaugirard – 75014 PARIS
Capital social : 67.000 €
RCS PARIS : 790 031 645

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.26 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du principe de séparation des exercices attachée à l'enregistrement du chiffre, la cohérence des refacturations de charges et de produits auprès des associés de la société (« Groupe A.26 »).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

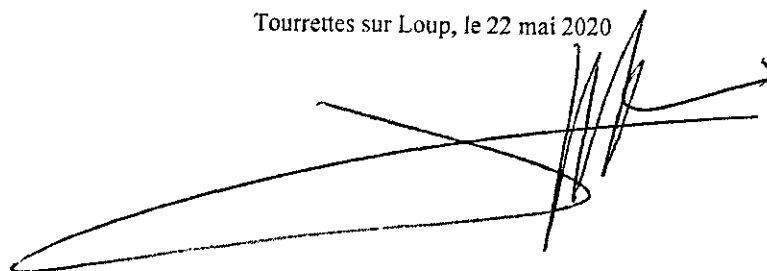
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tourrettes sur Loup, le 22 mai 2020

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Olivier TROLLUX
Commissaire aux Comptes